



## Département de l'Hérault

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

## Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents: 18

Dont Présents non votants :1

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés: 5 Votants: 22

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice

TÉROL, Catherine SONZOGNI

Pour: 22 Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie

TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants : Patrick CABROL

Excusés: Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

## Objet: Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

La convention d'objectifs 2021-2023 relative au fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique sera prolongée d'une année supplémentaire et prévoit le dépôt d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie.

Les actions programmées pour la mise en œuvre des objectifs 2024 définis en comité de pilotage permettent d'assurer les missions d'accompagnement auprès des ménages et de garantir la bonne coordination d'intervention des différentes parties prenantes selon le projet de rénovation du logement et le profil du propriétaire.

La subvention sollicitée pour la réalisation de l'opération s'élève à 77 596 €, calculée sur la base des valeurs unitaires suivantes:

Une part forfaitaire fixe de 57 496 €:

Cette part fixe porte sur le financement des actions d'information, conseil des ménages et syndicats de copropriétaires, la dynamique de territoire à travers les actions de communication et d'animation pour mobiliser et informer les acteurs associés et partenaires;

Une part proportionnelle de 19 700 €:

Cette part variable prévisionnelle porte exclusivement sur le financement des actions de suivi des phases d'audit et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sous traitées à la SPL AREC qui seront réalisées auprès de logements en copropriétés.

Les financements correspondent à des subventions spécifiques de fonctionnement incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation pour un coût total de l'opération qui s'élève à 110 950,00 € TTC.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Frais de personnel	85 375,00 €	Région Occitanie (70%)	77 196,00 €
Achats, prestations de services	3 500,00 €	Autofinancement PHLV	33 754,00 €
Déplacements, missions e	t 5 000,00 €	(30%)	
réceptions	17 075,00 €		
Charges indirectes			
Total	110 950,00 €	Total	110 950,00 €

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 20/12/2023 034-253403554-20231215-2023\_15\_12\_07-DE Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement présenté et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement proposé
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président, Jean ARCAS

